Déclaration liminaire
CNESER – mars 2022

A l'occasion de cette séance en présentiel nous tenions à mettre l'accent sur certains éléments :

1- la situation internationale : nous ne pouvons que nous féliciter de la réaction rapide et unanime des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui comme lors de la crise afghane se sont mobilisés rapidement et massivement pour dénoncer l'invasion militaire de l'Ukraine, pays indépendant, par la Russie de Vladimir Poutine. Le MESRI a réuni rapidement les différents acteurs pour coordonner les actions. Reste aujourd'hui à donner les moyens aux établissements d'accueillir les scientifiques, les enseignants et les étudiants et à leur offrir les meilleures conditions d'accueil possibles pour, non pas oublier les traumatismes d'une guerre barbare dont les civils semblent être la cible prioritaire de la stratégie meurtrière d'un autocrate isolé, mais ne pas rajouter le traumatisme d'un exil, qui serait parsemé de difficultés. Le dispositif PAUSE, créé par Thierry Mandon, renforcé par Frédérique Vidal, doit être soutenu. Un bilan des actions en faveur de l'accueil des réfugiés ukrainiens dans nos établissements et des moyens alloués à cet accueil seraient les bienvenus dans une échéance raisonnable .

2- La situation sanitaire : les dernières annonces gouvernementales laissent perplexes une grande partie des épidémiologistes, virologues et spécialistes de santé publique. Nous entendons bien que le gouvernement à partir des avis des scientifiques prend des décisions qui relèvent bien du champ politique. Cependant, comme représentants des agents nous nous inquiétons pour les plus vulnérables d'entre eux. Nous attendons donc que soient clarifiés un certain nombre de points pour lesquelles nous souhaiterions plus de souplesse comme la possibilité dans des cas précis et à l'échelle d'un établissement, voire d'un site de rendre à nouveau le port du masque obligatoire lorsque cela s'avère nécessaire pour protéger les agents et les étudiants … etc.

3- En ce qui concerne le fonctionnement de cette instance, un rappel : nous demandons de nouveau que les contrats d'objectifs de chacun des EPST et des EPIC fassent l'objet d'une présentation et d'un débat au CNESER. Ces contrats font partie intégrante de la stratégie de recherche de notre pays et sont donc à ce titre dans le domaine de compétence de cette assemblée. En ce qui concerne les EPSCP, nous ne pouvons que constater les difficultés à redémarrer dans des conditions acceptables les séances "accréditation" du CNESER. Il s'agit là d'une partie importante du rôle de cette assemblée et d'un riche moment de dialogue entre les établissements et les représentants de la communauté universitaire. L'administration doit nous donner les moyens de jouer ce rôle!

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION CFDT DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

4- La loi ESOC prévoyait la remise au parlementaire avant décembre 2021 d'un bilan de l'expérimentation EPEx … Quand les membres du CNESER seront ils destinataires de ce rapport ? Nous le souhaitons et le demandons tout comme l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CNESER d'un débat sur ce rapport.

Je cite :

Article 52 IV
IV.- L'ordonnance prévue au I est prise dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi.
Un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de trois mois à compter de la publication de cette ordonnance.
L'État et chacun des établissements créés dans le cadre de l'expérimentation organisée par le présent article fixent d'un commun accord les objectifs singuliers qui y président ainsi que le calendrier et les critères d'évaluation associés.

Dans un délai de trois ans à compter de la publication de l'ordonnance prise sur le fondement du présent article, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant un premier bilan des expérimentations engagées dans ce cadre, recensant les différentes formes juridiques adoptées par les établissements et identifiant les voies adaptées afin de les pérenniser, le cas échéant.

Devons-nous entendre ici que sans ce bilan présenté au Parlement aucun EPEx ne peut être légitimement pérennisé ?

5- Pour conclure : nous constatons au quotidien dans nos établissements, dans nos activités syndicales l'impact de la RGPP et d'années de sous investissement dans l'ESR qui s'est traduit de façon importante par un manque d'agents dans les services de support et soutien. Les administrations centrales, les services déconcentrés ont été particulièrement touchés. Nous le constatons et voyons la dégradation importante des conditions de travail de ces agents sans qui le service public d'ESR ne peut fonctionner pleinement de façon satisfaisante. Nous tenons aujourd'hui à leur rendre à nouveau hommage. Mais ils ne pourront se contenter et nous avec eux d'une simple reconnaissance de parole. La décision tardive et imprécise pour le moment d'un dégel du point d'indice ne suffira pas non plus même si elle répond à une revendication unanime des organisations syndicales. Sans recrutement, la situation de ces agents ne pourra pas s'améliorer. Comme depuis déjà de nombreuses années, la CFDT demande que l'État reconnaisse enfin que les enjeux sociétaux de transformation écologique et numérique auxquels l'ESR peut apporter des réponses ne sont pas des dépenses mais des investissements indispensables. C'est pourquoi nous renouvelons ici, à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle notre demande d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur qui permette en premier lieu de recruter sur des emplois pérennes des agents dans toutes les filières, tous les corps et d'en assurer un financement tout aussi pérenne grâce à une programmation pluriannuelle.

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION CFDT DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr